



Rallye du Chablais VHC (NPEA)
20^{ème} édition 30 mai – 1^{er} juin 2024

Date : 22.04.2024 ASS Autorisation : 22.04.2024 **Time/Heure :** 16:10

Subjet/Objet : **Bulletin COC/Additif DC 1 :**

Nouvel officiel ASS + Autorisation de l'ASN pour concurrents étrangers

Document No: H1.1

From/de : *The Clerk of the Course/Directeur de course*

To/à : *All competitors/ Crew Members **Tous les concurrents/équipages VHC***
Number of pages/Nombre de page 1 Attachments/annexes 0

Complément

Règlement particulier

Art. 2.5.2 Officiels

Observateur Chronométrage ASN Georges BIEHAL

Rappel

Règlement particulier

Art. 10.6 NPEA : Autorisation ASN pour équipage étranger

Les concurrents et les membres de l'équipage étrangers titulaires d'une licence de degré nationale ou plus haut sont admis à participer (Art. 2.3.6.b.iii CSI) et doivent être au bénéfice d'une autorisation écrite préalable de l'ASN qui a établi leur(s) licence(s) (Art. 2.3.7 CSI).

Ce document devra être présenté lors des vérifications administratives.

Aigle, le 22 avril 2024

Le Directeur de course
The Clerk of the Course

Sébastien Lovis